

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 16

### **Selon une nouvelle étude, le transport ferroviaire peut contribuer à réduire considérablement les émissions de CO2 grâce au transfert modal**

(Paris/Bruxelles, le 4 juillet 2011). Les résultats de cette nouvelle étude portant sur le transfert modal de la route au rail, ont démontré que l'on pourrait réduire d'ici 2020 de près de 20 millions de tonnes les émissions de CO2 produits par le fret – soit 7% des émissions totales de la route et du rail – par une exploitation optimale des corridors et du réseau ferroviaire principal.

L'étude « Le potentiel du transfert modal vers le rail – Etude des effets prévus sur les émissions de gaz à effet de serre et les volumes de transport » a été commanditée par la Communauté Européenne du rail (CER) et l'Union Internationale des Chemins de fer (UIC) afin d'évaluer les possibilités qu'offre le transfert modal sur le rail, et notamment la diminution d'émissions de gaz à effet de serre. Cette étude a été menée par les consultants CE Delft (Pays-Bas) et TRT (Italie).

L'étude explique de façon détaillée comment le transfert modal permet d'atteindre les objectifs fixés par le récent Livre Blanc sur les transports de la Commission Européenne. Une évaluation des possibilités qu'offre l'infrastructure actuelle montre qu'en utilisant seulement cette infrastructure déjà existante, on pourrait atteindre d'ici 2020 une hausse de 30 à 40% de trains/km. Si cette capacité accrue était également appliquée au fret et au transport de passagers, le trafic fret pourrait augmenter de 83% et le transport passagers de 23% sur tout le réseau.

Le rapport indique qu'il existe des perspectives pour le fret ferroviaire d'augmenter ses parts de marché sur certains segments, en particulier celui du transport international conteneurisé. La faisabilité d'une réelle croissance pour ce type de transport est clairement démontrée dans des pays comme la Suisse et au port de Rotterdam où les dessertes de l'hinterland par transport combiné font apparaître un doublement du transport par rail.

Pour le transport de passagers, la réduction d'émissions des gaz à effets de serre est moins significative, bien que le transfert modal maximal représente une baisse de 70 millions de tonnes d'équivalent CO2 dans l'Europe des 27 (9% des émissions du transport de passagers).

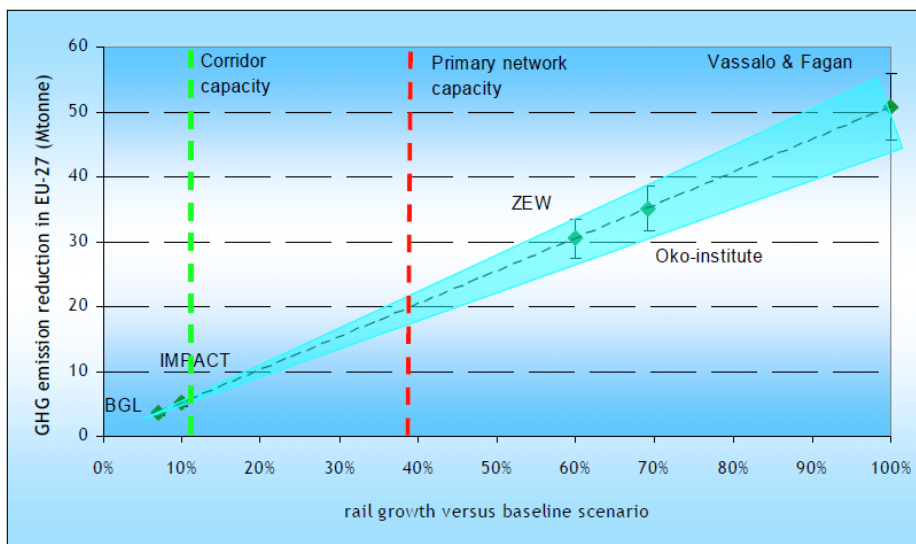
L'étude prenait également en compte la « vision 2050 » du Commissaire Européen aux Transports Siim Kallas, présentée à Berlin en 2010. Selon ses prévisions, le rail sera le

mode de transport dominant pour le transport longue-distance (soit 38% du transport fret total et 27% du transport de passagers)

Si ces prévisions sont justes, cela impliquerait une réduction annuelle des gaz à effet de serre de 238 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 21% des émissions totales dues au transport. Bien que cela exige un lourd investissement dans l'infrastructure ferroviaire (1300-2000 milliards), une internalisation totale des coûts externes et des coûts de l'infrastructure pourraient largement contribuer à leur financement.

**Johannes Ludewig**, Directeur Exécutif de la CER, déclare : « le secteur des transports est responsable d'environ un quart des émissions de gaz à effet de serre en Europe, et il est largement reconnu qu'une action déterminée est essentielle pour atteindre les objectifs de l'Union Européenne. Les résultats de l'étude confirment nos convictions selon lesquelles le transfert modal vers le rail joue un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs fixé par le Livre Blanc de la Commission. Nous devons à présent mettre en place les outils et les fonds nécessaires à sa réalisation. Nous espérons que les décideurs européens prendront en compte ces points importants lorsqu'ils relanceront en septembre le débat sur le futur système de transport européen durable. »

**Jean-Pierre Loubinoux**, Directeur-Général de l'UIC a déclaré pour sa part : « Ce rapport met clairement en évidence qu'en attirant des transports de fret et de passagers sur le rail, on peut diminuer de façon significative les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport. Des reports de trafics de la route vers le rail présentent d'autres avantages comme une diminution de la congestion routière, une meilleure qualité de l'air et moins d'accidents. Pour atteindre ces objectifs, il convient d'améliorer le degré de complémentarité entre les différents modes de transport, de telle sorte que le rail puisse constituer l'épine dorsale d'un système de transport véritablement durable. »



**Ce graphique montre les réductions de CO<sub>2</sub> envisageables dans l'UE par une augmentation du fret ferroviaire et une diminution conséquente du transport routier d'ici 2020, selon différents scénarios.**

\*Le Livre Blanc sur les Transports souligne la nécessité d'opérer des transferts de trafic de la route vers le rail et la navigation intérieure, appelant à ce que 30 % des transports routiers sur des distances supérieures à 300 km soient reportés sur le rail ou la navigation intérieure d'ici 2030. Ce pourcentage devrait passer à 50 % à l'horizon 2050. De plus, le Livre Blanc insiste sur le besoin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par le secteur des transports, d'au moins 60 % en 2050 (par rapport au niveau des émissions de 1990).

Pour de plus amples informations, veuillez contacter:

Liesbeth de Jong  
Relations Presse UIC  
Tél: +32 1 44 49 20 53  
Courriel: [dejong@uic.org](mailto:dejong@uic.org)

L'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC) est l'association mondiale représentant le secteur des chemins de fer. Ses missions principales consistent à promouvoir le développement du transport ferroviaire dans toutes les régions du monde et à encourager la coopération entre les entreprises de chemin de fer. Elle réunit 200 membres sur les 5 continents. En sa qualité de plateforme technique, l'UIC met à la disposition de ses membres savoir-faire et expertise (réglementations et spécifications en vue de renforcer la coopération technique) et assure en outre, la cohérence du système ferroviaire pour contribuer à relever les défis en matière de mobilité et de développement durable.

Eva Böckle  
Responsable Presse et Communication de la  
CER  
Tél: +32 2 213 08 90  
Portable: +32 473 32 20 94  
Courriel : [eva.boeckle@cer.be](mailto:eva.boeckle@cer.be)

La Communauté des chemins de fer européens et gestionnaires d'infrastructure (CER) rassemble plus de 70 entreprises ferroviaires (EF) et gestionnaires d'infrastructures (GI). La CER représente les intérêts de ses membres vis-à-vis des institutions européennes et autres acteurs des transports. Le principal axe de la CER réside dans la promotion du transport par chemin de fer en tant que maillon essentiel pour la mise en place d'un système de transport durable, performant, économe en énergie et respectueux de l'environnement.